



Paris, le 08 octobre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

ACCORD DE COLLABORATION ENTRE LE GIMELEC ET LE SER POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELECTRICITE DE SOURCE RENOUVELABLE

Le Groupement des Industries de l'Équipement Électrique, du Contrôle-Commande et des Services associés et le Syndicat des énergies renouvelables ont signé, cet été, un accord de collaboration. Son but : donner aux différentes filières d'électricité renouvelable un socle normatif et réglementaire permettant d'atteindre un haut niveau de qualité et de sécurité, et contribuer au développement de filières industrielles françaises fortes, créatrices d'emplois et de croissance.

Afin de parvenir à l'objectif de 23 % de consommation d'énergie finale renouvelable en 2020, le Grenelle de l'environnement prévoit d'augmenter de 7 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) la production d'électricité de source renouvelable : de 5,6 Mtep en 2007 à 12,6 Mtep en 2020.

Compte tenu des taux de croissance enregistrés dans le monde ces dernières années, cette progression est réalisable : en effet, en 2008, l'éolien a représenté plus de la moitié des capacités de production d'électricité installées en Europe, tandis que le photovoltaïque a vu son rythme d'installation doubler dans le monde. La biomasse et l'hydraulique enregistrent également des taux de croissance très importants.

Pour atteindre cet objectif dans les meilleures conditions, en donnant aux différentes filières un socle normatif et réglementaire qui leur permettra d'atteindre un haut niveau de qualité et de sécurité, les deux parties travailleront ensemble sur les sujets techniques traités par les gestionnaires du réseau électrique et les instances de normalisation, en particulier l'Union Technique de l'Électricité (UTE). Premier thème de travail : l'amélioration de la qualité pour la conception, la mise en œuvre et l'exploitation des installations de production d'électricité renouvelable.

A travers cette collaboration, le SER et le GIMELEC contribueront au développement de filières industrielles françaises fortes, créatrices d'emplois et de croissance. En effet, les deux organisations se fixent la mission de rapprocher les acteurs industriels sur des problématiques innovantes communes, telles que la gestion énergétique au sein des bâtiments et le stockage d'électricité.

Contact presse SER :

Françoise JOUET,
01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79
(francoise.jouet@enr.fr)

Contact presse GIMELEC :

Véronique REINE,
01 45 05 71 55
(vreine@gimelec.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables** est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants (FBE), énergies marines, éolien (**France Energie Eolienne**), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque (SOLER).

Le **GIMELEC** rassemble 220 fournisseurs d'équipements, systèmes, services et solutions électriques et d'automatismes œuvrant sur les marchés de l'énergie, de l'industrie, des infrastructures et des bâtiments.